

ND

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre de la mise en vie de la Maison de la biodiversité

P. J. : 1 projet de délibération

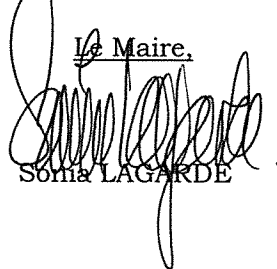
Le programme d'actions de sensibilisation et d'animations à caractère environnemental de la Ville prend un nouvel essor avec l'ouverture de la maison de la biodiversité au cœur du parc urbain de Sainte-Marie.

Afin de garantir la qualité scientifique et technique des connaissances qui y seront diffusées, la Ville entend bâtir un partenariat avec des acteurs reconnus. La Ville et l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) partagent une préoccupation forte de renforcement des connaissances du public sur la compréhension des écosystèmes locaux et, de manière générale, sur les thématiques liées aux questions environnementales. Dans le prolongement de l'accord cadre qui les lie déjà depuis 2018, la collectivité et l'institut scientifique conviennent de conjuguer leurs atouts et de renforcer leur collaboration afin de proposer des rendez-vous publics (conférences, expositions, animations pédagogiques) au sein de la Maison de la biodiversité.

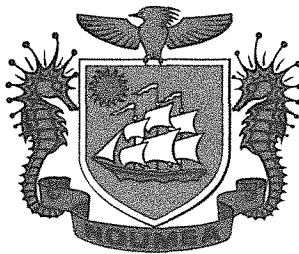
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention spécifiquement dédiée à la mise en vie de la Maison de la biodiversité d'une durée de cinq ans.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Simon LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
11.12.2019

DATE D'AFFICHAGE
11.12.2019

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 37	Mme	Sabine KAGY	Mme	Dominique KORFANTY
Nombre de votants	: 43	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
(6 procurations)		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

SORTIE DE :

M. T. DERYCKE

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

autorisant la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre de la mise en vie de la Maison de la biodiversité

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2013/824 du 17 septembre 2013 approuvant la stratégie et le plan d'actions Agenda 21 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/840 du 08 novembre 2018 habilitant le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat relative à la mise en place d'un accord de collaboration avec l'Institut de Recherche pour le Développement,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/247 du 20 novembre 2019,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer avec l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) un partenariat d'une durée de cinq ans dans le cadre de la mise en vie de la Maison de la biodiversité.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'I.R.D.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.P.V. (S.D.P. + S.V.Q.)	- 1
I.R.D.	- 1

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

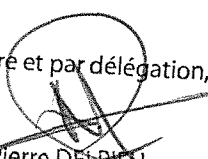
20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le 20 DEC. 2019
 au Commissaire Délégué
 et notifié le 26 DEC. 2019
~~et a été publié le~~
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


 Jean-Pierre DELRIEU
 1^{er} adjoint au Maire
 Chargé de la coordination municipale,
 de l'action éducative, de la vie des quartiers
 et de l'insertion.